

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél, Fax : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

L'an deux mille seize, le dix mai à 16 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Georges ROMEO, à la Mairie d' Eygalayes.

Membres présents : M. Georges ROMEO, Mme Jacqueline DOLLEGEAL, Mme Agnès ARMAND, Mme Marie-Laure MEIRONE, M. Kerouan LE ROUX.

Autres présents : Géraldine BARRERE, secrétaire de mairie

Date de la convocation : 03 mai 2016

Secrétaire de séance : Agnès ARMAND

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Ligne de trésorerie
- Subvention « Eygalayes en fête »
- Subvention « Club Espérance 3 »
- Subvention « association baronnienne ski club »
- Questions diverses

Début de Séance : 16H

Georges ROMEO demande à l'assemblée et au public de bien vouloir se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de Marie-Claude FONTAINE-PASCAL.

APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL :

Approuvé à l'unanimité

LIGNE DE TRESORERIE :

Georges ROMEO informe les membres du conseil municipal que depuis 3 ans une ligne de trésorerie est ouverte du 01 juin au 31 mai. Ce qui permet une certaine souplesse financière, notamment lorsqu'il s'agit de payer les travaux, avant le versement des subventions. Cette ligne de trésorerie est ouverte pour un an. Elle doit être soldée à l'expiration du délai et un nouveau contrat est alors proposé. Les taux d'intérêt ont diminué et la proposition actuelle fait état d'un taux à 1.90 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition de la Caisse d'Epargne.

Jacqueline DOLLEGEAL souhaite connaître quelles sont les grosses dépenses qui devront être engagées. Georges ROMEO répond qu'avec les nouvelles intercommunalités, bon nombre de compétences vont être transférées et qu'il faut être prudent avant d'engager des travaux importants. Il en profite pour indiquer que seront transférées à la nouvelle communauté de communes, les compétences suivantes :

- Voirie
- Tourisme
- Ordures ménagères

- Archives et fibre optique
 - Culture - Action sociale et petite enfance
- Celles-ci au 1^{er} janvier 2017.

- GEMAPI (gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Au 1^{er} janvier 2018

- Eau et assainissement
- Au 1^{er} janvier 2020.

SUBVENTION « ASSOCIATION BARONNIENNE SKI CLUB »

Georges ROMEO présente la demande de subvention de « l'association baronnienne ski club ». Il indique que celle-ci n'avait pas été prévue lors de la préparation du budget primitif. Marie-Laure MEIRONE souhaite que la commune participe au fonctionnement de cette association qui permet à des jeunes d'aller au ski. Elle propose de voter une subvention d'un montant de 50 ou 30 €uros. Agnès ARMAND est également favorable et indique que des enfants d'Eygalayes sont adhérents. Jacqueline DOLLEGEAL préférerait ne pas alourdir la participation de la commune aux associations d'autant que la subvention d'Eygalayes en fête ne sera peut-être pas maintenue au taux des années précédentes.

La décision de voter une subvention d'un montant de 30 €uros à « l'association baronnienne ski club » est mise au vote.

« 4 voix : POUR » « 2 voix : CONTRE : Georges ROMEO, Jacqueline DOLLEGEAL »

SUBVENTION « CLUB ESPERANCE 3 »

Georges ROMEO présente la demande de subvention de l'association « Club Espérance 3 ». Il indique que l'an dernier, il a été attribué une subvention d'un montant de 100 €. Kerouan LE ROUX propose de diminuer le montant à 80 €uros en compensation. La somme de 80 € est retenue par l'ensemble des conseillers municipaux et votée à l'unanimité.

SUBVENTION « EYGALAYES EN FETE »

Georges ROMEO propose d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à l'association « Eygalayes en fête » pour plusieurs raisons :

- Certaines manifestations devraient dégager plus de bénéfices.
- Il n'y aura pas de repas de village en juillet cette année. Un échange de mail a eu lieu avec François DECHARGE. Ce dernier a indiqué ne pas être disponible en juillet et avoir prévu un concert et une représentation théâtrale. Georges ROMEO regrette cette manifestation qui ne représente pas un coût important à l'association et qui permet aux habitants de se retrouver.

La proposition est mise au vote et retenue à l'unanimité pour un montant de 600 €uros.

QUESTIONS DIVERSES :

- Georges ROMEO informe qu'il n'y aura pas de conseil municipal (sauf urgence) avant l'élection du prochain maire et des adjoints.
- Il donne des précisions sur l'organisation des obsèques de Marie-Claude FONTAINE-PASCAL qui se dérouleront le mercredi 11 mai à 14h15 devant la mairie puis une cérémonie religieuse à l'église suivra. Les conseillers municipaux offriront personnellement une gerbe de fleurs et la mairie fera réaliser une plaque.
- Georges ROMEO donne des informations sur le déroulement des futures élections municipales complémentaires pour l'élection de deux conseillers municipaux. En effet, pour élire un maire, il est nécessaire d'avoir un conseil municipal complet. Les dates retenues pour ces élections seront : 19 & 26 juin 2016. Il propose d'organiser une réunion publique le 22 mai prochain à la mairie pour donner des informations supplémentaires comme par exemple les dates de dépôt des candidatures, leur dépôt directement à la Sous-Préfecture de Nyons, etc... Lorsque le conseil municipal sera complet, il sera convoqué dans les 15 jours pour élire un maire et des adjoints.
- Kerouan LE ROUX indique qu'il a assisté à la dernière réunion du SIVOS au cours de laquelle le budget a été voté. Il informe que la prise en charge par le SIVOS des frais de transport (9 000 €/an) de deux enfants des Omergues ne sera pas renouvelé à la

prochaine rentrée. Ces deux enfants dans l'effectif de l'école ne changent rien à la fermeture de classe, inévitable.

- Marie-Laure informe qu'elle a commandé avec la collaboration de Suzanne TEISSEIRE des fleurs pour le village et qu'elles les planteront fin mai, après les dernières gelées.
- Marie-Laure MEIRONE interroge Georges ROMEO sur la subvention voirie, directement versée à la communauté de communes. Georges ROMEO indique que lors de la dernière réunion cantonale, aucun projet de la commune d'Eygalayes n'avait été retenu ; pas même celui de la rue des bergeries qui représente pourtant une mise en sécurité des habitations en cas de fortes précipitations, comme celle de 2013. Au terme des discussions engagées avec la communauté de communes, le montant des subventions destiné à la voirie va être redistribué aux communes en fonction du nombre d'habitants. Quant à l'excédent de 168 000 € dont dispose la communauté de commune, celui-ci va être utilisé dans divers projets, avant la création de la nouvelle intercommunalité et une partie sera également versée aux communes. En totalité, la commune d'Eygalayes devrait percevoir environ 13 000 €.
- Georges ROMEO indique que lors des travaux d'entretien de la végétation, réalisé sous la maîtrise d'œuvre du SMIGIBA (Syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents), sur le ruisseau de la Saulce, une partie de la chaussée s'est effondrée. Les réparations ont été immédiates et prises en charge par le SMIGIBA.
- Marie-Laure MEIRONE informe que les fuites d'eau sur le réseau collectif ont été réparées.

Fin du Conseil Municipal à 16h50

QUESTIONS DU PUBLIC :

- M. DEJOUR demande où était située la fuite d'eau. Marie-Laure MEIRONE indique que c'était route d'Ozeron.

La secrétaire,

Agnès ARMAND

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél, Fax : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

L'an deux mille seize, le dix mai à 16 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Georges ROMEO, à la Mairie d' Eygalayes.

Membres présents : M. Georges ROMEO, Mme Jacqueline DOLLEGEAL, Mme Agnès ARMAND, Mme Marie-Laure MEIRONE, M. Kerouan LE ROUX.

Autres présents : Géraldine BARRERE, secrétaire de mairie

Date de la convocation : 03 mai 2016

Secrétaire de séance : Agnès ARMAND

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Ligne de trésorerie
- Subvention « Eygalayes en fête »
- Subvention « Club Espérance 3 »
- Subvention « association baronnienne ski club »
- Questions diverses

Début de Séance : 16H

Georges ROMEO demande à l'assemblée et au public de bien vouloir se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de Marie-Claude FONTAINE-PASCAL.

APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL :

Approuvé à l'unanimité

LIGNE DE TRESORERIE :

Georges ROMEO informe les membres du conseil municipal que depuis 3 ans une ligne de trésorerie est ouverte du 01 juin au 31 mai. Ce qui permet une certaine souplesse financière, notamment lorsqu'il s'agit de payer les travaux, avant le versement des subventions. Cette ligne de trésorerie est ouverte pour un an. Elle doit être soldée à l'expiration du délai et un nouveau contrat est alors proposé. Les taux d'intérêt ont diminué et la proposition actuelle fait état d'un taux à 1.90 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition de la Caisse d'Epargne.

Jacqueline DOLLEGEAL souhaite connaître quelles sont les grosses dépenses qui devront être engagées. Georges ROMEO répond qu'avec les nouvelles intercommunalités, bon nombre de compétences vont être transférées et qu'il faut être prudent avant d'engager des travaux importants. Il en profite pour indiquer que seront transférées à la nouvelle communauté de communes, les compétences suivantes :

- Voirie
- Tourisme
- Ordures ménagères

- Archives et fibre optique
 - Culture - Action sociale et petite enfance
- Celles-ci au 1^{er} janvier 2017.

- GEMAPI (gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Au 1^{er} janvier 2018

- Eau et assainissement
- Au 1^{er} janvier 2020.

SUBVENTION « ASSOCIATION BARONNIENNE SKI CLUB »

Georges ROMEO présente la demande de subvention de « l'association baronnienne ski club ». Il indique que celle-ci n'avait pas été prévue lors de la préparation du budget primitif. Marie-Laure MEIRONE souhaite que la commune participe au fonctionnement de cette association qui permet à des jeunes d'aller au ski. Elle propose de voter une subvention d'un montant de 50 ou 30 €uros. Agnès ARMAND est également favorable et indique que des enfants d'Eygalayes sont adhérents. Jacqueline DOLLEGEAL préférerait ne pas alourdir la participation de la commune aux associations d'autant que la subvention d'Eygalayes en fête ne sera peut-être pas maintenue au taux des années précédentes.

La décision de voter une subvention d'un montant de 30 €uros à « l'association baronnienne ski club » est mise au vote.

« 4 voix : POUR » « 2 voix : CONTRE : Georges ROMEO, Jacqueline DOLLEGEAL »

SUBVENTION « CLUB ESPERANCE 3 »

Georges ROMEO présente la demande de subvention de l'association « Club Espérance 3 ». Il indique que l'an dernier, il a été attribué une subvention d'un montant de 100 €. Kerouan LE ROUX propose de diminuer le montant à 80 €uros en compensation. La somme de 80 € est retenue par l'ensemble des conseillers municipaux et votée à l'unanimité.

SUBVENTION « EYGALAYES EN FETE »

Georges ROMEO propose d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à l'association « Eygalayes en fête » pour plusieurs raisons :

- Certaines manifestations devraient dégager plus de bénéfices.
- Il n'y aura pas de repas de village en juillet cette année. Un échange de mail a eu lieu avec François DECHARGE. Ce dernier a indiqué ne pas être disponible en juillet et avoir prévu un concert et une représentation théâtrale. Georges ROMEO regrette cette manifestation qui ne représente pas un coût important à l'association et qui permet aux habitants de se retrouver.

La proposition est mise au vote et retenue à l'unanimité pour un montant de 600 €uros.

QUESTIONS DIVERSES :

- Georges ROMEO informe qu'il n'y aura pas de conseil municipal (sauf urgence) avant l'élection du prochain maire et des adjoints.
- Il donne des précisions sur l'organisation des obsèques de Marie-Claude FONTAINE-PASCAL qui se dérouleront le mercredi 11 mai à 14h15 devant la mairie puis une cérémonie religieuse à l'église suivra. Les conseillers municipaux offriront personnellement une gerbe de fleurs et la mairie fera réaliser une plaque.
- Georges ROMEO donne des informations sur le déroulement des futures élections municipales complémentaires pour l'élection de deux conseillers municipaux. En effet, pour élire un maire, il est nécessaire d'avoir un conseil municipal complet. Les dates retenues pour ces élections seront : 19 & 26 juin 2016. Il propose d'organiser une réunion publique le 22 mai prochain à la mairie pour donner des informations supplémentaires comme par exemple les dates de dépôt des candidatures, leur dépôt directement à la Sous-Préfecture de Nyons, etc... Lorsque le conseil municipal sera complet, il sera convoqué dans les 15 jours pour élire un maire et des adjoints.
- Kerouan LE ROUX indique qu'il a assisté à la dernière réunion du SIVOS au cours de laquelle le budget a été voté. Il informe que la prise en charge par le SIVOS des frais de transport (9 000 €/an) de deux enfants des Omergues ne sera pas renouvelé à la

prochaine rentrée. Ces deux enfants dans l'effectif de l'école ne changent rien à la fermeture de classe, inévitable.

- Marie-Laure informe qu'elle a commandé avec la collaboration de Suzanne TEISSEIRE des fleurs pour le village et qu'elles les planteront fin mai, après les dernières gelées.
- Marie-Laure MEIRONE interroge Georges ROMEO sur la subvention voirie, directement versée à la communauté de communes. Georges ROMEO indique que lors de la dernière réunion cantonale, aucun projet de la commune d'Eygalayes n'avait été retenu ; pas même celui de la rue des bergeries qui représente pourtant une mise en sécurité des habitations en cas de fortes précipitations, comme celle de 2013. Au terme des discussions engagées avec la communauté de communes, le montant des subventions destiné à la voirie va être redistribué aux communes en fonction du nombre d'habitants. Quant à l'excédent de 168 000 € dont dispose la communauté de commune, celui-ci va être utilisé dans divers projets, avant la création de la nouvelle intercommunalité et une partie sera également versée aux communes. En totalité, la commune d'Eygalayes devrait percevoir environ 13 000 €.
- Georges ROMEO indique que lors des travaux d'entretien de la végétation, réalisé sous la maîtrise d'œuvre du SMIGIBA (Syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents), sur le ruisseau de la Saulce, une partie de la chaussée s'est effondrée. Les réparations ont été immédiates et prises en charge par le SMIGIBA.
- Marie-Laure MEIRONE informe que les fuites d'eau sur le réseau collectif ont été réparées.

Fin du Conseil Municipal à 16h50

QUESTIONS DU PUBLIC :

- M. DEJOUR demande où était située la fuite d'eau. Marie-Laure MEIRONE indique que c'était route d'Ozeron.

La secrétaire,

Agnès ARMAND

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél, Fax : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

L'an deux mille seize, le dix mai à 16 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Georges ROMEO, à la Mairie d' Eygalayes.

Membres présents : M. Georges ROMEO, Mme Jacqueline DOLLEGEAL, Mme Agnès ARMAND, Mme Marie-Laure MEIRONE, M. Kerouan LE ROUX.

Autres présents : Géraldine BARRERE, secrétaire de mairie

Date de la convocation : 03 mai 2016

Secrétaire de séance : Agnès ARMAND

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Ligne de trésorerie
- Subvention « Eygalayes en fête »
- Subvention « Club Espérance 3 »
- Subvention « association baronnienne ski club »
- Questions diverses

Début de Séance : 16H

Georges ROMEO demande à l'assemblée et au public de bien vouloir se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de Marie-Claude FONTAINE-PASCAL.

APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL :

Approuvé à l'unanimité

LIGNE DE TRESORERIE :

Georges ROMEO informe les membres du conseil municipal que depuis 3 ans une ligne de trésorerie est ouverte du 01 juin au 31 mai. Ce qui permet une certaine souplesse financière, notamment lorsqu'il s'agit de payer les travaux, avant le versement des subventions. Cette ligne de trésorerie est ouverte pour un an. Elle doit être soldée à l'expiration du délai et un nouveau contrat est alors proposé. Les taux d'intérêt ont diminué et la proposition actuelle fait état d'un taux à 1.90 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition de la Caisse d'Epargne.

Jacqueline DOLLEGEAL souhaite connaître quelles sont les grosses dépenses qui devront être engagées. Georges ROMEO répond qu'avec les nouvelles intercommunalités, bon nombre de compétences vont être transférées et qu'il faut être prudent avant d'engager des travaux importants. Il en profite pour indiquer que seront transférées à la nouvelle communauté de communes, les compétences suivantes :

- Voirie
- Tourisme
- Ordures ménagères

- Archives et fibre optique
 - Culture - Action sociale et petite enfance
- Celles-ci au 1^{er} janvier 2017.

- GEMAPI (gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Au 1^{er} janvier 2018

- Eau et assainissement
- Au 1^{er} janvier 2020.

SUBVENTION « ASSOCIATION BARONNIENNE SKI CLUB »

Georges ROMEO présente la demande de subvention de « l'association baronnienne ski club ». Il indique que celle-ci n'avait pas été prévue lors de la préparation du budget primitif. Marie-Laure MEIRONE souhaite que la commune participe au fonctionnement de cette association qui permet à des jeunes d'aller au ski. Elle propose de voter une subvention d'un montant de 50 ou 30 €uros. Agnès ARMAND est également favorable et indique que des enfants d'Eygalayes sont adhérents. Jacqueline DOLLEGEAL préférerait ne pas alourdir la participation de la commune aux associations d'autant que la subvention d'Eygalayes en fête ne sera peut-être pas maintenue au taux des années précédentes.

La décision de voter une subvention d'un montant de 30 €uros à « l'association baronnienne ski club » est mise au vote.

« 4 voix : POUR » « 2 voix : CONTRE : Georges ROMEO, Jacqueline DOLLEGEAL »

SUBVENTION « CLUB ESPERANCE 3 »

Georges ROMEO présente la demande de subvention de l'association « Club Espérance 3 ». Il indique que l'an dernier, il a été attribué une subvention d'un montant de 100 €. Kerouan LE ROUX propose de diminuer le montant à 80 €uros en compensation. La somme de 80 € est retenue par l'ensemble des conseillers municipaux et votée à l'unanimité.

SUBVENTION « EYGALAYES EN FETE »

Georges ROMEO propose d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à l'association « Eygalayes en fête » pour plusieurs raisons :

- Certaines manifestations devraient dégager plus de bénéfices.
- Il n'y aura pas de repas de village en juillet cette année. Un échange de mail a eu lieu avec François DECHARGE. Ce dernier a indiqué ne pas être disponible en juillet et avoir prévu un concert et une représentation théâtrale. Georges ROMEO regrette cette manifestation qui ne représente pas un coût important à l'association et qui permet aux habitants de se retrouver.

La proposition est mise au vote et retenue à l'unanimité pour un montant de 600 €uros.

QUESTIONS DIVERSES :

- Georges ROMEO informe qu'il n'y aura pas de conseil municipal (sauf urgence) avant l'élection du prochain maire et des adjoints.
- Il donne des précisions sur l'organisation des obsèques de Marie-Claude FONTAINE-PASCAL qui se dérouleront le mercredi 11 mai à 14h15 devant la mairie puis une cérémonie religieuse à l'église suivra. Les conseillers municipaux offriront personnellement une gerbe de fleurs et la mairie fera réaliser une plaque.
- Georges ROMEO donne des informations sur le déroulement des futures élections municipales complémentaires pour l'élection de deux conseillers municipaux. En effet, pour élire un maire, il est nécessaire d'avoir un conseil municipal complet. Les dates retenues pour ces élections seront : 19 & 26 juin 2016. Il propose d'organiser une réunion publique le 22 mai prochain à la mairie pour donner des informations supplémentaires comme par exemple les dates de dépôt des candidatures, leur dépôt directement à la Sous-Préfecture de Nyons, etc... Lorsque le conseil municipal sera complet, il sera convoqué dans les 15 jours pour élire un maire et des adjoints.
- Kerouan LE ROUX indique qu'il a assisté à la dernière réunion du SIVOS au cours de laquelle le budget a été voté. Il informe que la prise en charge par le SIVOS des frais de transport (9 000 €/an) de deux enfants des Omergues ne sera pas renouvelé à la

prochaine rentrée. Ces deux enfants dans l'effectif de l'école ne changent rien à la fermeture de classe, inévitable.

- Marie-Laure informe qu'elle a commandé avec la collaboration de Suzanne TEISSEIRE des fleurs pour le village et qu'elles les planteront fin mai, après les dernières gelées.
- Marie-Laure MEIRONE interroge Georges ROMEO sur la subvention voirie, directement versée à la communauté de communes. Georges ROMEO indique que lors de la dernière réunion cantonale, aucun projet de la commune d'Eygalayes n'avait été retenu ; pas même celui de la rue des bergeries qui représente pourtant une mise en sécurité des habitations en cas de fortes précipitations, comme celle de 2013. Au terme des discussions engagées avec la communauté de communes, le montant des subventions destiné à la voirie va être redistribué aux communes en fonction du nombre d'habitants. Quant à l'excédent de 168 000 € dont dispose la communauté de commune, celui-ci va être utilisé dans divers projets, avant la création de la nouvelle intercommunalité et une partie sera également versée aux communes. En totalité, la commune d'Eygalayes devrait percevoir environ 13 000 €.
- Georges ROMEO indique que lors des travaux d'entretien de la végétation, réalisé sous la maîtrise d'œuvre du SMIGIBA (Syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents), sur le ruisseau de la Saulce, une partie de la chaussée s'est effondrée. Les réparations ont été immédiates et prises en charge par le SMIGIBA.
- Marie-Laure MEIRONE informe que les fuites d'eau sur le réseau collectif ont été réparées.

Fin du Conseil Municipal à 16h50

QUESTIONS DU PUBLIC :

- M. DEJOUR demande où était située la fuite d'eau. Marie-Laure MEIRONE indique que c'était route d'Ozeron.

La secrétaire,

Agnès ARMAND

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél, Fax : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

L'an deux mille seize, le dix mai à 16 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Georges ROMEO, à la Mairie d' Eygalayes.

Membres présents : M. Georges ROMEO, Mme Jacqueline DOLLEGEAL, Mme Agnès ARMAND, Mme Marie-Laure MEIRONE, M. Kerouan LE ROUX.

Autres présents : Géraldine BARRERE, secrétaire de mairie

Date de la convocation : 03 mai 2016

Secrétaire de séance : Agnès ARMAND

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Ligne de trésorerie
- Subvention « Eygalayes en fête »
- Subvention « Club Espérance 3 »
- Subvention « association baronnienne ski club »
- Questions diverses

Début de Séance : 16H

Georges ROMEO demande à l'assemblée et au public de bien vouloir se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de Marie-Claude FONTAINE-PASCAL.

APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL :

Approuvé à l'unanimité

LIGNE DE TRESORERIE :

Georges ROMEO informe les membres du conseil municipal que depuis 3 ans une ligne de trésorerie est ouverte du 01 juin au 31 mai. Ce qui permet une certaine souplesse financière, notamment lorsqu'il s'agit de payer les travaux, avant le versement des subventions. Cette ligne de trésorerie est ouverte pour un an. Elle doit être soldée à l'expiration du délai et un nouveau contrat est alors proposé. Les taux d'intérêt ont diminué et la proposition actuelle fait état d'un taux à 1.90 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition de la Caisse d'Epargne.

Jacqueline DOLLEGEAL souhaite connaître quelles sont les grosses dépenses qui devront être engagées. Georges ROMEO répond qu'avec les nouvelles intercommunalités, bon nombre de compétences vont être transférées et qu'il faut être prudent avant d'engager des travaux importants. Il en profite pour indiquer que seront transférées à la nouvelle communauté de communes, les compétences suivantes :

- Voirie
- Tourisme
- Ordures ménagères

- Archives et fibre optique
 - Culture - Action sociale et petite enfance
- Celles-ci au 1^{er} janvier 2017.

- GEMAPI (gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Au 1^{er} janvier 2018

- Eau et assainissement
- Au 1^{er} janvier 2020.

SUBVENTION « ASSOCIATION BARONNIENNE SKI CLUB »

Georges ROMEO présente la demande de subvention de « l'association baronnienne ski club ». Il indique que celle-ci n'avait pas été prévue lors de la préparation du budget primitif. Marie-Laure MEIRONE souhaite que la commune participe au fonctionnement de cette association qui permet à des jeunes d'aller au ski. Elle propose de voter une subvention d'un montant de 50 ou 30 €uros. Agnès ARMAND est également favorable et indique que des enfants d'Eygalyes sont adhérents. Jacqueline DOLLEGEAL préférerait ne pas alourdir la participation de la commune aux associations d'autant que la subvention d'Eygalyes en fête ne sera peut-être pas maintenue au taux des années précédentes.

La décision de voter une subvention d'un montant de 30 €uros à « l'association baronnienne ski club » est mise au vote.

« 4 voix : POUR » « 2 voix : CONTRE : Georges ROMEO, Jacqueline DOLLEGEAL »

SUBVENTION « CLUB ESPERANCE 3 »

Georges ROMEO présente la demande de subvention de l'association « Club Espérance 3 ». Il indique que l'an dernier, il a été attribué une subvention d'un montant de 100 €. Kerouan LE ROUX propose de diminuer le montant à 80 €uros en compensation. La somme de 80 € est retenue par l'ensemble des conseillers municipaux et votée à l'unanimité.

SUBVENTION « EYGALAYES EN FETE »

Georges ROMEO propose d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à l'association « Eygalayes en fête » pour plusieurs raisons :

- Certaines manifestations devraient dégager plus de bénéfices.
- Il n'y aura pas de repas de village en juillet cette année. Un échange de mail a eu lieu avec François DECHARGE. Ce dernier a indiqué ne pas être disponible en juillet et avoir prévu un concert et une représentation théâtrale. Georges ROMEO regrette cette manifestation qui ne représente pas un coût important à l'association et qui permet aux habitants de se retrouver.

La proposition est mise au vote et retenue à l'unanimité pour un montant de 600 €uros.

QUESTIONS DIVERSES :

- Georges ROMEO informe qu'il n'y aura pas de conseil municipal (sauf urgence) avant l'élection du prochain maire et des adjoints.
- Il donne des précisions sur l'organisation des obsèques de Marie-Claude FONTAINE-PASCAL qui se dérouleront le mercredi 11 mai à 14h15 devant la mairie puis une cérémonie religieuse à l'église suivra. Les conseillers municipaux offriront personnellement une gerbe de fleurs et la mairie fera réaliser une plaque.
- Georges ROMEO donne des informations sur le déroulement des futures élections municipales complémentaires pour l'élection de deux conseillers municipaux. En effet, pour élire un maire, il est nécessaire d'avoir un conseil municipal complet. Les dates retenues pour ces élections seront : 19 & 26 juin 2016. Il propose d'organiser une réunion publique le 22 mai prochain à la mairie pour donner des informations supplémentaires comme par exemple les dates de dépôt des candidatures, leur dépôt directement à la Sous-Préfecture de Nyons, etc... Lorsque le conseil municipal sera complet, il sera convoqué dans les 15 jours pour élire un maire et des adjoints.
- Kerouan LE ROUX indique qu'il a assisté à la dernière réunion du SIVOS au cours de laquelle le budget a été voté. Il informe que la prise en charge par le SIVOS des frais de transport (9 000 €/an) de deux enfants des Omergues ne sera pas renouvelé à la

prochaine rentrée. Ces deux enfants dans l'effectif de l'école ne changent rien à la fermeture de classe, inévitable.

- Marie-Laure informe qu'elle a commandé avec la collaboration de Suzanne TEISSEIRE des fleurs pour le village et qu'elles les planteront fin mai, après les dernières gelées.
- Marie-Laure MEIRONE interroge Georges ROMEO sur la subvention voirie, directement versée à la communauté de communes. Georges ROMEO indique que lors de la dernière réunion cantonale, aucun projet de la commune d'Eygalayes n'avait été retenu ; pas même celui de la rue des bergeries qui représente pourtant une mise en sécurité des habitations en cas de fortes précipitations, comme celle de 2013. Au terme des discussions engagées avec la communauté de communes, le montant des subventions destiné à la voirie va être redistribué aux communes en fonction du nombre d'habitants. Quant à l'excédent de 168 000 € dont dispose la communauté de commune, celui-ci va être utilisé dans divers projets, avant la création de la nouvelle intercommunalité et une partie sera également versée aux communes. En totalité, la commune d'Eygalayes devrait percevoir environ 13 000 €.
- Georges ROMEO indique que lors des travaux d'entretien de la végétation, réalisé sous la maîtrise d'œuvre du SMIGIBA (Syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents), sur le ruisseau de la Saulce, une partie de la chaussée s'est effondrée. Les réparations ont été immédiates et prises en charge par le SMIGIBA.
- Marie-Laure MEIRONE informe que les fuites d'eau sur le réseau collectif ont été réparées.

Fin du Conseil Municipal à 16h50

QUESTIONS DU PUBLIC :

- M. DEJOUR demande où était située la fuite d'eau. Marie-Laure MEIRONE indique que c'était route d'Ozeron.

La secrétaire,

Agnès ARMAND

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél, Fax : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

L'an deux mille seize, le dix mai à 16 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Georges ROMEO, à la Mairie d' Eygalayes.

Membres présents : M. Georges ROMEO, Mme Jacqueline DOLLEGEAL, Mme Agnès ARMAND, Mme Marie-Laure MEIRONE, M. Kerouan LE ROUX.

Autres présents : Géraldine BARRERE, secrétaire de mairie

Date de la convocation : 03 mai 2016

Secrétaire de séance : Agnès ARMAND

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Ligne de trésorerie
- Subvention « Eygalayes en fête »
- Subvention « Club Espérance 3 »
- Subvention « association baronnienne ski club »
- Questions diverses

Début de Séance : 16H

Georges ROMEO demande à l'assemblée et au public de bien vouloir se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de Marie-Claude FONTAINE-PASCAL.

APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL :

Approuvé à l'unanimité

LIGNE DE TRESORERIE :

Georges ROMEO informe les membres du conseil municipal que depuis 3 ans une ligne de trésorerie est ouverte du 01 juin au 31 mai. Ce qui permet une certaine souplesse financière, notamment lorsqu'il s'agit de payer les travaux, avant le versement des subventions. Cette ligne de trésorerie est ouverte pour un an. Elle doit être soldée à l'expiration du délai et un nouveau contrat est alors proposé. Les taux d'intérêt ont diminué et la proposition actuelle fait état d'un taux à 1.90 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition de la Caisse d'Epargne.

Jacqueline DOLLEGEAL souhaite connaître quelles sont les grosses dépenses qui devront être engagées. Georges ROMEO répond qu'avec les nouvelles intercommunalités, bon nombre de compétences vont être transférées et qu'il faut être prudent avant d'engager des travaux importants. Il en profite pour indiquer que seront transférées à la nouvelle communauté de communes, les compétences suivantes :

- Voirie
- Tourisme
- Ordures ménagères

- Archives et fibre optique
 - Culture - Action sociale et petite enfance
- Celles-ci au 1^{er} janvier 2017.

- GEMAPI (gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Au 1^{er} janvier 2018

- Eau et assainissement
- Au 1^{er} janvier 2020.

SUBVENTION « ASSOCIATION BARONNIENNE SKI CLUB »

Georges ROMEO présente la demande de subvention de « l'association baronnienne ski club ». Il indique que celle-ci n'avait pas été prévue lors de la préparation du budget primitif. Marie-Laure MEIRONE souhaite que la commune participe au fonctionnement de cette association qui permet à des jeunes d'aller au ski. Elle propose de voter une subvention d'un montant de 50 ou 30 €uros. Agnès ARMAND est également favorable et indique que des enfants d'Eygalayes sont adhérents. Jacqueline DOLLEGEAL préférerait ne pas alourdir la participation de la commune aux associations d'autant que la subvention d'Eygalayes en fête ne sera peut-être pas maintenue au taux des années précédentes.

La décision de voter une subvention d'un montant de 30 €uros à « l'association baronnienne ski club » est mise au vote.

« 4 voix : POUR » « 2 voix : CONTRE : Georges ROMEO, Jacqueline DOLLEGEAL »

SUBVENTION « CLUB ESPERANCE 3 »

Georges ROMEO présente la demande de subvention de l'association « Club Espérance 3 ». Il indique que l'an dernier, il a été attribué une subvention d'un montant de 100 €. Kerouan LE ROUX propose de diminuer le montant à 80 €uros en compensation. La somme de 80 € est retenue par l'ensemble des conseillers municipaux et votée à l'unanimité.

SUBVENTION « EYGALAYES EN FETE »

Georges ROMEO propose d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à l'association « Eygalayes en fête » pour plusieurs raisons :

- Certaines manifestations devraient dégager plus de bénéfices.
- Il n'y aura pas de repas de village en juillet cette année. Un échange de mail a eu lieu avec François DECHARGE. Ce dernier a indiqué ne pas être disponible en juillet et avoir prévu un concert et une représentation théâtrale. Georges ROMEO regrette cette manifestation qui ne représente pas un coût important à l'association et qui permet aux habitants de se retrouver.

La proposition est mise au vote et retenue à l'unanimité pour un montant de 600 €uros.

QUESTIONS DIVERSES :

- Georges ROMEO informe qu'il n'y aura pas de conseil municipal (sauf urgence) avant l'élection du prochain maire et des adjoints.
- Il donne des précisions sur l'organisation des obsèques de Marie-Claude FONTAINE-PASCAL qui se dérouleront le mercredi 11 mai à 14h15 devant la mairie puis une cérémonie religieuse à l'église suivra. Les conseillers municipaux offriront personnellement une gerbe de fleurs et la mairie fera réaliser une plaque.
- Georges ROMEO donne des informations sur le déroulement des futures élections municipales complémentaires pour l'élection de deux conseillers municipaux. En effet, pour élire un maire, il est nécessaire d'avoir un conseil municipal complet. Les dates retenues pour ces élections seront : 19 & 26 juin 2016. Il propose d'organiser une réunion publique le 22 mai prochain à la mairie pour donner des informations supplémentaires comme par exemple les dates de dépôt des candidatures, leur dépôt directement à la Sous-Préfecture de Nyons, etc... Lorsque le conseil municipal sera complet, il sera convoqué dans les 15 jours pour élire un maire et des adjoints.
- Kerouan LE ROUX indique qu'il a assisté à la dernière réunion du SIVOS au cours de laquelle le budget a été voté. Il informe que la prise en charge par le SIVOS des frais de transport (9 000 €/an) de deux enfants des Omergues ne sera pas renouvelé à la

prochaine rentrée. Ces deux enfants dans l'effectif de l'école ne changent rien à la fermeture de classe, inévitable.

- Marie-Laure informe qu'elle a commandé avec la collaboration de Suzanne TEISSEIRE des fleurs pour le village et qu'elles les planteront fin mai, après les dernières gelées.
- Marie-Laure MEIRONE interroge Georges ROMEO sur la subvention voirie, directement versée à la communauté de communes. Georges ROMEO indique que lors de la dernière réunion cantonale, aucun projet de la commune d'Eygalayes n'avait été retenu ; pas même celui de la rue des bergeries qui représente pourtant une mise en sécurité des habitations en cas de fortes précipitations, comme celle de 2013. Au terme des discussions engagées avec la communauté de communes, le montant des subventions destiné à la voirie va être redistribué aux communes en fonction du nombre d'habitants. Quant à l'excédent de 168 000 € dont dispose la communauté de commune, celui-ci va être utilisé dans divers projets, avant la création de la nouvelle intercommunalité et une partie sera également versée aux communes. En totalité, la commune d'Eygalayes devrait percevoir environ 13 000 €.
- Georges ROMEO indique que lors des travaux d'entretien de la végétation, réalisé sous la maîtrise d'œuvre du SMIGIBA (Syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents), sur le ruisseau de la Saulce, une partie de la chaussée s'est effondrée. Les réparations ont été immédiates et prises en charge par le SMIGIBA.
- Marie-Laure MEIRONE informe que les fuites d'eau sur le réseau collectif ont été réparées.

Fin du Conseil Municipal à 16h50

QUESTIONS DU PUBLIC :

- M. DEJOUR demande où était située la fuite d'eau. Marie-Laure MEIRONE indique que c'était route d'Ozeron.

La secrétaire,

Agnès ARMAND

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél, Fax : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

L'an deux mille seize, le dix mai à 16 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Georges ROMEO, à la Mairie d' Eygalayes.

Membres présents : M. Georges ROMEO, Mme Jacqueline DOLLEGEAL, Mme Agnès ARMAND, Mme Marie-Laure MEIRONE, M. Kerouan LE ROUX.

Autres présents : Géraldine BARRERE, secrétaire de mairie

Date de la convocation : 03 mai 2016

Secrétaire de séance : Agnès ARMAND

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Ligne de trésorerie
- Subvention « Eygalayes en fête »
- Subvention « Club Espérance 3 »
- Subvention « association baronnienne ski club »
- Questions diverses

Début de Séance : 16H

Georges ROMEO demande à l'assemblée et au public de bien vouloir se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de Marie-Claude FONTAINE-PASCAL.

APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL :

Approuvé à l'unanimité

LIGNE DE TRESORERIE :

Georges ROMEO informe les membres du conseil municipal que depuis 3 ans une ligne de trésorerie est ouverte du 01 juin au 31 mai. Ce qui permet une certaine souplesse financière, notamment lorsqu'il s'agit de payer les travaux, avant le versement des subventions. Cette ligne de trésorerie est ouverte pour un an. Elle doit être soldée à l'expiration du délai et un nouveau contrat est alors proposé. Les taux d'intérêt ont diminué et la proposition actuelle fait état d'un taux à 1.90 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition de la Caisse d'Epargne.

Jacqueline DOLLEGEAL souhaite connaître quelles sont les grosses dépenses qui devront être engagées. Georges ROMEO répond qu'avec les nouvelles intercommunalités, bon nombre de compétences vont être transférées et qu'il faut être prudent avant d'engager des travaux importants. Il en profite pour indiquer que seront transférées à la nouvelle communauté de communes, les compétences suivantes :

- Voirie
- Tourisme
- Ordures ménagères

- Archives et fibre optique
 - Culture - Action sociale et petite enfance
- Celles-ci au 1^{er} janvier 2017.

- GEMAPI (gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Au 1^{er} janvier 2018

- Eau et assainissement
- Au 1^{er} janvier 2020.

SUBVENTION « ASSOCIATION BARONNIENNE SKI CLUB »

Georges ROMEO présente la demande de subvention de « l'association baronnienne ski club ». Il indique que celle-ci n'avait pas été prévue lors de la préparation du budget primitif. Marie-Laure MEIRONE souhaite que la commune participe au fonctionnement de cette association qui permet à des jeunes d'aller au ski. Elle propose de voter une subvention d'un montant de 50 ou 30 €uros. Agnès ARMAND est également favorable et indique que des enfants d'Eygalyes sont adhérents. Jacqueline DOLLEGEAL préférerait ne pas alourdir la participation de la commune aux associations d'autant que la subvention d'Eygalyes en fête ne sera peut-être pas maintenue au taux des années précédentes.

La décision de voter une subvention d'un montant de 30 €uros à « l'association baronnienne ski club » est mise au vote.

« 4 voix : POUR » « 2 voix : CONTRE : Georges ROMEO, Jacqueline DOLLEGEAL »

SUBVENTION « CLUB ESPERANCE 3 »

Georges ROMEO présente la demande de subvention de l'association « Club Espérance 3 ». Il indique que l'an dernier, il a été attribué une subvention d'un montant de 100 €. Kerouan LE ROUX propose de diminuer le montant à 80 €uros en compensation. La somme de 80 € est retenue par l'ensemble des conseillers municipaux et votée à l'unanimité.

SUBVENTION « EYGALAYES EN FETE »

Georges ROMEO propose d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à l'association « Eygalayes en fête » pour plusieurs raisons :

- Certaines manifestations devraient dégager plus de bénéfices.
- Il n'y aura pas de repas de village en juillet cette année. Un échange de mail a eu lieu avec François DECHARGE. Ce dernier a indiqué ne pas être disponible en juillet et avoir prévu un concert et une représentation théâtrale. Georges ROMEO regrette cette manifestation qui ne représente pas un coût important à l'association et qui permet aux habitants de se retrouver.

La proposition est mise au vote et retenue à l'unanimité pour un montant de 600 €uros.

QUESTIONS DIVERSES :

- Georges ROMEO informe qu'il n'y aura pas de conseil municipal (sauf urgence) avant l'élection du prochain maire et des adjoints.
- Il donne des précisions sur l'organisation des obsèques de Marie-Claude FONTAINE-PASCAL qui se dérouleront le mercredi 11 mai à 14h15 devant la mairie puis une cérémonie religieuse à l'église suivra. Les conseillers municipaux offriront personnellement une gerbe de fleurs et la mairie fera réaliser une plaque.
- Georges ROMEO donne des informations sur le déroulement des futures élections municipales complémentaires pour l'élection de deux conseillers municipaux. En effet, pour élire un maire, il est nécessaire d'avoir un conseil municipal complet. Les dates retenues pour ces élections seront : 19 & 26 juin 2016. Il propose d'organiser une réunion publique le 22 mai prochain à la mairie pour donner des informations supplémentaires comme par exemple les dates de dépôt des candidatures, leur dépôt directement à la Sous-Préfecture de Nyons, etc... Lorsque le conseil municipal sera complet, il sera convoqué dans les 15 jours pour élire un maire et des adjoints.
- Kerouan LE ROUX indique qu'il a assisté à la dernière réunion du SIVOS au cours de laquelle le budget a été voté. Il informe que la prise en charge par le SIVOS des frais de transport (9 000 €/an) de deux enfants des Omergues ne sera pas renouvelé à la

prochaine rentrée. Ces deux enfants dans l'effectif de l'école ne changent rien à la fermeture de classe, inévitable.

- Marie-Laure informe qu'elle a commandé avec la collaboration de Suzanne TEISSEIRE des fleurs pour le village et qu'elles les planteront fin mai, après les dernières gelées.
- Marie-Laure MEIRONE interroge Georges ROMEO sur la subvention voirie, directement versée à la communauté de communes. Georges ROMEO indique que lors de la dernière réunion cantonale, aucun projet de la commune d'Eygalayes n'avait été retenu ; pas même celui de la rue des bergeries qui représente pourtant une mise en sécurité des habitations en cas de fortes précipitations, comme celle de 2013. Au terme des discussions engagées avec la communauté de communes, le montant des subventions destiné à la voirie va être redistribué aux communes en fonction du nombre d'habitants. Quant à l'excédent de 168 000 € dont dispose la communauté de commune, celui-ci va être utilisé dans divers projets, avant la création de la nouvelle intercommunalité et une partie sera également versée aux communes. En totalité, la commune d'Eygalayes devrait percevoir environ 13 000 €.
- Georges ROMEO indique que lors des travaux d'entretien de la végétation, réalisé sous la maîtrise d'œuvre du SMIGIBA (Syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents), sur le ruisseau de la Saulce, une partie de la chaussée s'est effondrée. Les réparations ont été immédiates et prises en charge par le SMIGIBA.
- Marie-Laure MEIRONE informe que les fuites d'eau sur le réseau collectif ont été réparées.

Fin du Conseil Municipal à 16h50

QUESTIONS DU PUBLIC :

- M. DEJOUR demande où était située la fuite d'eau. Marie-Laure MEIRONE indique que c'était route d'Ozeron.

La secrétaire,

Agnès ARMAND

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél, Fax : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

L'an deux mille seize, le dix mai à 16 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Georges ROMEO, à la Mairie d' Eygalayes.

Membres présents : M. Georges ROMEO, Mme Jacqueline DOLLEGEAL, Mme Agnès ARMAND, Mme Marie-Laure MEIRONE, M. Kerouan LE ROUX.

Autres présents : Géraldine BARRERE, secrétaire de mairie

Date de la convocation : 03 mai 2016

Secrétaire de séance : Agnès ARMAND

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Ligne de trésorerie
- Subvention « Eygalayes en fête »
- Subvention « Club Espérance 3 »
- Subvention « association baronnienne ski club »
- Questions diverses

Début de Séance : 16H

Georges ROMEO demande à l'assemblée et au public de bien vouloir se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de Marie-Claude FONTAINE-PASCAL.

APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL :

Approuvé à l'unanimité

LIGNE DE TRESORERIE :

Georges ROMEO informe les membres du conseil municipal que depuis 3 ans une ligne de trésorerie est ouverte du 01 juin au 31 mai. Ce qui permet une certaine souplesse financière, notamment lorsqu'il s'agit de payer les travaux, avant le versement des subventions. Cette ligne de trésorerie est ouverte pour un an. Elle doit être soldée à l'expiration du délai et un nouveau contrat est alors proposé. Les taux d'intérêt ont diminué et la proposition actuelle fait état d'un taux à 1.90 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition de la Caisse d'Epargne.

Jacqueline DOLLEGEAL souhaite connaître quelles sont les grosses dépenses qui devront être engagées. Georges ROMEO répond qu'avec les nouvelles intercommunalités, bon nombre de compétences vont être transférées et qu'il faut être prudent avant d'engager des travaux importants. Il en profite pour indiquer que seront transférées à la nouvelle communauté de communes, les compétences suivantes :

- Voirie
- Tourisme
- Ordures ménagères

- Archives et fibre optique
 - Culture - Action sociale et petite enfance
- Celles-ci au 1^{er} janvier 2017.

- GEMAPI (gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Au 1^{er} janvier 2018

- Eau et assainissement
- Au 1^{er} janvier 2020.

SUBVENTION « ASSOCIATION BARONNIENNE SKI CLUB »

Georges ROMEO présente la demande de subvention de « l'association baronnienne ski club ». Il indique que celle-ci n'avait pas été prévue lors de la préparation du budget primitif. Marie-Laure MEIRONE souhaite que la commune participe au fonctionnement de cette association qui permet à des jeunes d'aller au ski. Elle propose de voter une subvention d'un montant de 50 ou 30 €uros. Agnès ARMAND est également favorable et indique que des enfants d'Eygalyes sont adhérents. Jacqueline DOLLEGEAL préférerait ne pas alourdir la participation de la commune aux associations d'autant que la subvention d'Eygalyes en fête ne sera peut-être pas maintenue au taux des années précédentes.

La décision de voter une subvention d'un montant de 30 €uros à « l'association baronnienne ski club » est mise au vote.

« 4 voix : POUR » « 2 voix : CONTRE : Georges ROMEO, Jacqueline DOLLEGEAL »

SUBVENTION « CLUB ESPERANCE 3 »

Georges ROMEO présente la demande de subvention de l'association « Club Espérance 3 ». Il indique que l'an dernier, il a été attribué une subvention d'un montant de 100 €. Kerouan LE ROUX propose de diminuer le montant à 80 €uros en compensation. La somme de 80 € est retenue par l'ensemble des conseillers municipaux et votée à l'unanimité.

SUBVENTION « EYGALAYES EN FETE »

Georges ROMEO propose d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à l'association « Eygalayes en fête » pour plusieurs raisons :

- Certaines manifestations devraient dégager plus de bénéfices.
- Il n'y aura pas de repas de village en juillet cette année. Un échange de mail a eu lieu avec François DECHARGE. Ce dernier a indiqué ne pas être disponible en juillet et avoir prévu un concert et une représentation théâtrale. Georges ROMEO regrette cette manifestation qui ne représente pas un coût important à l'association et qui permet aux habitants de se retrouver.

La proposition est mise au vote et retenue à l'unanimité pour un montant de 600 €uros.

QUESTIONS DIVERSES :

- Georges ROMEO informe qu'il n'y aura pas de conseil municipal (sauf urgence) avant l'élection du prochain maire et des adjoints.
- Il donne des précisions sur l'organisation des obsèques de Marie-Claude FONTAINE-PASCAL qui se dérouleront le mercredi 11 mai à 14h15 devant la mairie puis une cérémonie religieuse à l'église suivra. Les conseillers municipaux offriront personnellement une gerbe de fleurs et la mairie fera réaliser une plaque.
- Georges ROMEO donne des informations sur le déroulement des futures élections municipales complémentaires pour l'élection de deux conseillers municipaux. En effet, pour élire un maire, il est nécessaire d'avoir un conseil municipal complet. Les dates retenues pour ces élections seront : 19 & 26 juin 2016. Il propose d'organiser une réunion publique le 22 mai prochain à la mairie pour donner des informations supplémentaires comme par exemple les dates de dépôt des candidatures, leur dépôt directement à la Sous-Préfecture de Nyons, etc... Lorsque le conseil municipal sera complet, il sera convoqué dans les 15 jours pour élire un maire et des adjoints.
- Kerouan LE ROUX indique qu'il a assisté à la dernière réunion du SIVOS au cours de laquelle le budget a été voté. Il informe que la prise en charge par le SIVOS des frais de transport (9 000 €/an) de deux enfants des Omergues ne sera pas renouvelé à la

prochaine rentrée. Ces deux enfants dans l'effectif de l'école ne changent rien à la fermeture de classe, inévitable.

- Marie-Laure informe qu'elle a commandé avec la collaboration de Suzanne TEISSEIRE des fleurs pour le village et qu'elles les planteront fin mai, après les dernières gelées.
- Marie-Laure MEIRONE interroge Georges ROMEO sur la subvention voirie, directement versée à la communauté de communes. Georges ROMEO indique que lors de la dernière réunion cantonale, aucun projet de la commune d'Eygalayes n'avait été retenu ; pas même celui de la rue des bergeries qui représente pourtant une mise en sécurité des habitations en cas de fortes précipitations, comme celle de 2013. Au terme des discussions engagées avec la communauté de communes, le montant des subventions destiné à la voirie va être redistribué aux communes en fonction du nombre d'habitants. Quant à l'excédent de 168 000 € dont dispose la communauté de commune, celui-ci va être utilisé dans divers projets, avant la création de la nouvelle intercommunalité et une partie sera également versée aux communes. En totalité, la commune d'Eygalayes devrait percevoir environ 13 000 €.
- Georges ROMEO indique que lors des travaux d'entretien de la végétation, réalisé sous la maîtrise d'œuvre du SMIGIBA (Syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents), sur le ruisseau de la Saulce, une partie de la chaussée s'est effondrée. Les réparations ont été immédiates et prises en charge par le SMIGIBA.
- Marie-Laure MEIRONE informe que les fuites d'eau sur le réseau collectif ont été réparées.

Fin du Conseil Municipal à 16h50

QUESTIONS DU PUBLIC :

- M. DEJOUR demande où était située la fuite d'eau. Marie-Laure MEIRONE indique que c'était route d'Ozeron.

La secrétaire,

Agnès ARMAND

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél, Fax : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

L'an deux mille seize, le dix mai à 16 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Georges ROMEO, à la Mairie d' Eygalayes.

Membres présents : M. Georges ROMEO, Mme Jacqueline DOLLEGEAL, Mme Agnès ARMAND, Mme Marie-Laure MEIRONE, M. Kerouan LE ROUX.

Autres présents : Géraldine BARRERE, secrétaire de mairie

Date de la convocation : 03 mai 2016

Secrétaire de séance : Agnès ARMAND

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Ligne de trésorerie
- Subvention « Eygalayes en fête »
- Subvention « Club Espérance 3 »
- Subvention « association baronnienne ski club »
- Questions diverses

Début de Séance : 16H

Georges ROMEO demande à l'assemblée et au public de bien vouloir se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de Marie-Claude FONTAINE-PASCAL.

APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL :

Approuvé à l'unanimité

LIGNE DE TRESORERIE :

Georges ROMEO informe les membres du conseil municipal que depuis 3 ans une ligne de trésorerie est ouverte du 01 juin au 31 mai. Ce qui permet une certaine souplesse financière, notamment lorsqu'il s'agit de payer les travaux, avant le versement des subventions. Cette ligne de trésorerie est ouverte pour un an. Elle doit être soldée à l'expiration du délai et un nouveau contrat est alors proposé. Les taux d'intérêt ont diminué et la proposition actuelle fait état d'un taux à 1.90 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition de la Caisse d'Epargne.

Jacqueline DOLLEGEAL souhaite connaître quelles sont les grosses dépenses qui devront être engagées. Georges ROMEO répond qu'avec les nouvelles intercommunalités, bon nombre de compétences vont être transférées et qu'il faut être prudent avant d'engager des travaux importants. Il en profite pour indiquer que seront transférées à la nouvelle communauté de communes, les compétences suivantes :

- Voirie
- Tourisme
- Ordures ménagères

- Archives et fibre optique
 - Culture - Action sociale et petite enfance
- Celles-ci au 1^{er} janvier 2017.

- GEMAPI (gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Au 1^{er} janvier 2018

- Eau et assainissement
- Au 1^{er} janvier 2020.

SUBVENTION « ASSOCIATION BARONNIENNE SKI CLUB »

Georges ROMEO présente la demande de subvention de « l'association baronnienne ski club ». Il indique que celle-ci n'avait pas été prévue lors de la préparation du budget primitif. Marie-Laure MEIRONE souhaite que la commune participe au fonctionnement de cette association qui permet à des jeunes d'aller au ski. Elle propose de voter une subvention d'un montant de 50 ou 30 €uros. Agnès ARMAND est également favorable et indique que des enfants d'Eygalyes sont adhérents. Jacqueline DOLLEGEAL préférerait ne pas alourdir la participation de la commune aux associations d'autant que la subvention d'Eygalyes en fête ne sera peut-être pas maintenue au taux des années précédentes.

La décision de voter une subvention d'un montant de 30 €uros à « l'association baronnienne ski club » est mise au vote.

« 4 voix : POUR » « 2 voix : CONTRE : Georges ROMEO, Jacqueline DOLLEGEAL »

SUBVENTION « CLUB ESPERANCE 3 »

Georges ROMEO présente la demande de subvention de l'association « Club Espérance 3 ». Il indique que l'an dernier, il a été attribué une subvention d'un montant de 100 €. Kerouan LE ROUX propose de diminuer le montant à 80 €uros en compensation. La somme de 80 € est retenue par l'ensemble des conseillers municipaux et votée à l'unanimité.

SUBVENTION « EYGALAYES EN FETE »

Georges ROMEO propose d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à l'association « Eygalayes en fête » pour plusieurs raisons :

- Certaines manifestations devraient dégager plus de bénéfices.
- Il n'y aura pas de repas de village en juillet cette année. Un échange de mail a eu lieu avec François DECHARGE. Ce dernier a indiqué ne pas être disponible en juillet et avoir prévu un concert et une représentation théâtrale. Georges ROMEO regrette cette manifestation qui ne représente pas un coût important à l'association et qui permet aux habitants de se retrouver.

La proposition est mise au vote et retenue à l'unanimité pour un montant de 600 €uros.

QUESTIONS DIVERSES :

- Georges ROMEO informe qu'il n'y aura pas de conseil municipal (sauf urgence) avant l'élection du prochain maire et des adjoints.
- Il donne des précisions sur l'organisation des obsèques de Marie-Claude FONTAINE-PASCAL qui se dérouleront le mercredi 11 mai à 14h15 devant la mairie puis une cérémonie religieuse à l'église suivra. Les conseillers municipaux offriront personnellement une gerbe de fleurs et la mairie fera réaliser une plaque.
- Georges ROMEO donne des informations sur le déroulement des futures élections municipales complémentaires pour l'élection de deux conseillers municipaux. En effet, pour élire un maire, il est nécessaire d'avoir un conseil municipal complet. Les dates retenues pour ces élections seront : 19 & 26 juin 2016. Il propose d'organiser une réunion publique le 22 mai prochain à la mairie pour donner des informations supplémentaires comme par exemple les dates de dépôt des candidatures, leur dépôt directement à la Sous-Préfecture de Nyons, etc... Lorsque le conseil municipal sera complet, il sera convoqué dans les 15 jours pour élire un maire et des adjoints.
- Kerouan LE ROUX indique qu'il a assisté à la dernière réunion du SIVOS au cours de laquelle le budget a été voté. Il informe que la prise en charge par le SIVOS des frais de transport (9 000 €/an) de deux enfants des Omergues ne sera pas renouvelé à la

prochaine rentrée. Ces deux enfants dans l'effectif de l'école ne changent rien à la fermeture de classe, inévitable.

- Marie-Laure informe qu'elle a commandé avec la collaboration de Suzanne TEISSEIRE des fleurs pour le village et qu'elles les planteront fin mai, après les dernières gelées.
- Marie-Laure MEIRONE interroge Georges ROMEO sur la subvention voirie, directement versée à la communauté de communes. Georges ROMEO indique que lors de la dernière réunion cantonale, aucun projet de la commune d'Eygalayes n'avait été retenu ; pas même celui de la rue des bergeries qui représente pourtant une mise en sécurité des habitations en cas de fortes précipitations, comme celle de 2013. Au terme des discussions engagées avec la communauté de communes, le montant des subventions destiné à la voirie va être redistribué aux communes en fonction du nombre d'habitants. Quant à l'excédent de 168 000 € dont dispose la communauté de commune, celui-ci va être utilisé dans divers projets, avant la création de la nouvelle intercommunalité et une partie sera également versée aux communes. En totalité, la commune d'Eygalayes devrait percevoir environ 13 000 €.
- Georges ROMEO indique que lors des travaux d'entretien de la végétation, réalisé sous la maîtrise d'œuvre du SMIGIBA (Syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents), sur le ruisseau de la Saulce, une partie de la chaussée s'est effondrée. Les réparations ont été immédiates et prises en charge par le SMIGIBA.
- Marie-Laure MEIRONE informe que les fuites d'eau sur le réseau collectif ont été réparées.

Fin du Conseil Municipal à 16h50

QUESTIONS DU PUBLIC :

- M. DEJOUR demande où était située la fuite d'eau. Marie-Laure MEIRONE indique que c'était route d'Ozeron.

La secrétaire,

Agnès ARMAND

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél, Fax : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

L'an deux mille seize, le dix mai à 16 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Georges ROMEO, à la Mairie d' Eygalayes.

Membres présents : M. Georges ROMEO, Mme Jacqueline DOLLEGEAL, Mme Agnès ARMAND, Mme Marie-Laure MEIRONE, M. Kerouan LE ROUX.

Autres présents : Géraldine BARRERE, secrétaire de mairie

Date de la convocation : 03 mai 2016

Secrétaire de séance : Agnès ARMAND

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Ligne de trésorerie
- Subvention « Eygalayes en fête »
- Subvention « Club Espérance 3 »
- Subvention « association baronnienne ski club »
- Questions diverses

Début de Séance : 16H

Georges ROMEO demande à l'assemblée et au public de bien vouloir se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de Marie-Claude FONTAINE-PASCAL.

APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL :

Approuvé à l'unanimité

LIGNE DE TRESORERIE :

Georges ROMEO informe les membres du conseil municipal que depuis 3 ans une ligne de trésorerie est ouverte du 01 juin au 31 mai. Ce qui permet une certaine souplesse financière, notamment lorsqu'il s'agit de payer les travaux, avant le versement des subventions. Cette ligne de trésorerie est ouverte pour un an. Elle doit être soldée à l'expiration du délai et un nouveau contrat est alors proposé. Les taux d'intérêt ont diminué et la proposition actuelle fait état d'un taux à 1.90 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition de la Caisse d'Epargne.

Jacqueline DOLLEGEAL souhaite connaître quelles sont les grosses dépenses qui devront être engagées. Georges ROMEO répond qu'avec les nouvelles intercommunalités, bon nombre de compétences vont être transférées et qu'il faut être prudent avant d'engager des travaux importants. Il en profite pour indiquer que seront transférées à la nouvelle communauté de communes, les compétences suivantes :

- Voirie
- Tourisme
- Ordures ménagères

- Archives et fibre optique
 - Culture - Action sociale et petite enfance
- Celles-ci au 1^{er} janvier 2017.

- GEMAPI (gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Au 1^{er} janvier 2018

- Eau et assainissement
- Au 1^{er} janvier 2020.

SUBVENTION « ASSOCIATION BARONNIENNE SKI CLUB »

Georges ROMEO présente la demande de subvention de « l'association baronnienne ski club ». Il indique que celle-ci n'avait pas été prévue lors de la préparation du budget primitif. Marie-Laure MEIRONE souhaite que la commune participe au fonctionnement de cette association qui permet à des jeunes d'aller au ski. Elle propose de voter une subvention d'un montant de 50 ou 30 €uros. Agnès ARMAND est également favorable et indique que des enfants d'Eygalyes sont adhérents. Jacqueline DOLLEGEAL préférerait ne pas alourdir la participation de la commune aux associations d'autant que la subvention d'Eygalyes en fête ne sera peut-être pas maintenue au taux des années précédentes.

La décision de voter une subvention d'un montant de 30 €uros à « l'association baronnienne ski club » est mise au vote.

« 4 voix : POUR » « 2 voix : CONTRE : Georges ROMEO, Jacqueline DOLLEGEAL »

SUBVENTION « CLUB ESPERANCE 3 »

Georges ROMEO présente la demande de subvention de l'association « Club Espérance 3 ». Il indique que l'an dernier, il a été attribué une subvention d'un montant de 100 €. Kerouan LE ROUX propose de diminuer le montant à 80 €uros en compensation. La somme de 80 € est retenue par l'ensemble des conseillers municipaux et votée à l'unanimité.

SUBVENTION « EYGALAYES EN FETE »

Georges ROMEO propose d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à l'association « Eygalayes en fête » pour plusieurs raisons :

- Certaines manifestations devraient dégager plus de bénéfices.
- Il n'y aura pas de repas de village en juillet cette année. Un échange de mail a eu lieu avec François DECHARGE. Ce dernier a indiqué ne pas être disponible en juillet et avoir prévu un concert et une représentation théâtrale. Georges ROMEO regrette cette manifestation qui ne représente pas un coût important à l'association et qui permet aux habitants de se retrouver.

La proposition est mise au vote et retenue à l'unanimité pour un montant de 600 €uros.

QUESTIONS DIVERSES :

- Georges ROMEO informe qu'il n'y aura pas de conseil municipal (sauf urgence) avant l'élection du prochain maire et des adjoints.
- Il donne des précisions sur l'organisation des obsèques de Marie-Claude FONTAINE-PASCAL qui se dérouleront le mercredi 11 mai à 14h15 devant la mairie puis une cérémonie religieuse à l'église suivra. Les conseillers municipaux offriront personnellement une gerbe de fleurs et la mairie fera réaliser une plaque.
- Georges ROMEO donne des informations sur le déroulement des futures élections municipales complémentaires pour l'élection de deux conseillers municipaux. En effet, pour élire un maire, il est nécessaire d'avoir un conseil municipal complet. Les dates retenues pour ces élections seront : 19 & 26 juin 2016. Il propose d'organiser une réunion publique le 22 mai prochain à la mairie pour donner des informations supplémentaires comme par exemple les dates de dépôt des candidatures, leur dépôt directement à la Sous-Préfecture de Nyons, etc... Lorsque le conseil municipal sera complet, il sera convoqué dans les 15 jours pour élire un maire et des adjoints.
- Kerouan LE ROUX indique qu'il a assisté à la dernière réunion du SIVOS au cours de laquelle le budget a été voté. Il informe que la prise en charge par le SIVOS des frais de transport (9 000 €/an) de deux enfants des Omergues ne sera pas renouvelé à la

prochaine rentrée. Ces deux enfants dans l'effectif de l'école ne changent rien à la fermeture de classe, inévitable.

- Marie-Laure informe qu'elle a commandé avec la collaboration de Suzanne TEISSEIRE des fleurs pour le village et qu'elles les planteront fin mai, après les dernières gelées.
- Marie-Laure MEIRONE interroge Georges ROMEO sur la subvention voirie, directement versée à la communauté de communes. Georges ROMEO indique que lors de la dernière réunion cantonale, aucun projet de la commune d'Eygalayes n'avait été retenu ; pas même celui de la rue des bergeries qui représente pourtant une mise en sécurité des habitations en cas de fortes précipitations, comme celle de 2013. Au terme des discussions engagées avec la communauté de communes, le montant des subventions destiné à la voirie va être redistribué aux communes en fonction du nombre d'habitants. Quant à l'excédent de 168 000 € dont dispose la communauté de commune, celui-ci va être utilisé dans divers projets, avant la création de la nouvelle intercommunalité et une partie sera également versée aux communes. En totalité, la commune d'Eygalayes devrait percevoir environ 13 000 €.
- Georges ROMEO indique que lors des travaux d'entretien de la végétation, réalisé sous la maîtrise d'œuvre du SMIGIBA (Syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents), sur le ruisseau de la Saulce, une partie de la chaussée s'est effondrée. Les réparations ont été immédiates et prises en charge par le SMIGIBA.
- Marie-Laure MEIRONE informe que les fuites d'eau sur le réseau collectif ont été réparées.

Fin du Conseil Municipal à 16h50

QUESTIONS DU PUBLIC :

- M. DEJOUR demande où était située la fuite d'eau. Marie-Laure MEIRONE indique que c'était route d'Ozeron.

La secrétaire,

Agnès ARMAND